



Ceci aurait pu être le coupon d'INFORMATION  
d'un PV électronique

Une infraction à la réglementation du  
stationnement a été relevée à votre rencontre.

**Article R.110-2 du code de la route :**  
circulation, arrêt et stationnement  
interdit sur les espaces suivants



**Vous commettez une incivilité!  
CET EMPLACEMENT EST RÉSERVÉ !**

Arrêtez d'être égoïste. Soyez plus responsable la  
prochaine fois... Trouvez-vous une vraie place et  
marchez un peu.

# En centre-ville, faites du vélo-mobile, au lieu de faire de l'auto-immobile...

Essayez aussi d'aller au travail à vélo.  
Trouvez plein d'infos sur les trajets **velotaf**  
sur le web

- conseils (choix du vélo, équipements, trajets et itinéraires)
- point sur les réglementations
- billets d'humeurs

Contactez votre  
**association vélo locale**  
Liste sur : [www.fubicy.org](http://www.fubicy.org)

## LE SAVIEZ VOUS ?

- Les véhicules, TOUS (voitures, camions, fourgons, camionnettes, scooters, motos et vélos) se partagent la RUE, pas les TROTTOIRS. Merci de respecter les espaces de chacun, et de laisser libre ceux qui ne vous sont pas réservés
- En cas d'accident corporel d'un cycliste, la responsabilité pénale d'un conducteur automobile peut être engagée pour "mise en danger" de la vie d'autrui si vous êtes à l'origine de l'accident en ayant obligé le cycliste accidenté à quitter la voie qui lui est réservée.
- Pour les trajets de moins de 5km, prenez votre vélo!!! Vous irez plus vite, vous n'aurez pas de difficulté pour vous garer et vous contribuerez à améliorer la qualité de la vie en ville.

## Vous êtes vous renseignés sur les autres possibilités de déplacement en ville que le tout voiture ?

- Le covoiturage, l'auto-partage ;
- Les transport en commun (TEC) ;
- Le train (TER) ;

## ET POURQUOI PAS LE VÉLO ?

Prenez vous aussi votre vélo quand vous avez moins de 5km à faire : vous irez plus vite, vous n'aurez pas de difficulté pour vous garer et vous contribuerez à améliorer la qualité de la vie en ville.

# La voiture en VILLE, c'est pas facile?

## Et pourquoi avec le vélo ce serait mieux?

- En ville, le vélo **est plus rapide** que la voiture (et que les transports en commun) sur les trajets inférieurs à 5km. Les temps de trajet sont plus courts, pas d'embouteillage et on ne perd pas son temps à trouver une place de parking!

- **A vélo, on n'est rarement en retard !** Le temps de parcours est toujours le même. On n'est jamais bloqué par les bouchons, et pas besoin de chercher un parking ! Vous êtes présent à l'heure dite, donc on peut compter sur vous.

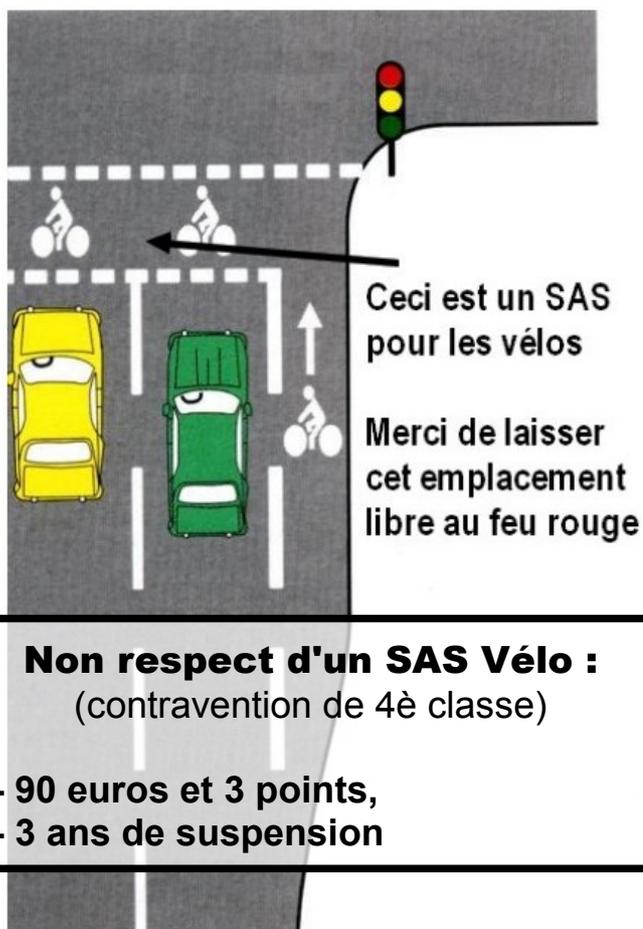
- **C'est bon pour la santé.** Faire du vélo c'est faire un peu d'exercice physique. On vit mieux. C'est bon pour le cœur et la respiration. Vous êtes plus dynamique, en meilleure forme, donc vous êtes moins souvent malade...

- **C'est bon pour le portefeuille.** Le prix d'achat d'un vélo est raisonnable, pas de frais d'essence, pas de garagiste, pas d'assurance, pas de parking à payer... Pas d'abonnement Bus, Tram ou métro...

- **C'est plus sain d'être à vélo qu'en auto.** Un cycliste ne reste jamais dans un bouchon. La position sur le vélo évite de respirer les gaz rampants. La climatisation dans une automobile concentre les polluants dans l'habitacle. Et un vélo émet Zéro CO<sub>2</sub> et Zéro particules fines.

- **Le vélo c'est plus sûr qu'en auto!** À vélo on anticipe mieux ce qui se passe dans la rue, contrairement au faux sentiment de sécurité de la voiture. En ville, les autos ont plus d'accidents entre elles et avec des piétons, qu'avec des vélos. C'est rare qu'un piéton soit gravement blessé ou tué par un cycliste, par contre trop de piétons sont gravement blessés ou tués par des automobilistes.

- **Faire du vélo, c'est que du bonheur :** C'est un réel plaisir d'aborder le dernier jour de la semaine détendu, de remonter les files de voitures au feu rouge, d'emprunter des itinéraires plus courts, plus rapides ou plus agréables et surtout inaccessibles aux voitures et de pouvoir discuter en toute décontraction sur le chemin avec d'autres cyclistes...



Nous voulons plus de sécurité routière et une meilleure qualité de vie dans nos quartiers. En conséquence, nous demandons que l'Union Européenne généralise le 30km/h dans les zones urbaines et résidentielles de nos villes et nos villages.

Une vitesse limitée à 30km/h en agglomération est une façon très économique et efficace d'accroître la sécurité routière, de diminuer le bruit et la pollution et d'encourager des choix plus efficaces en termes de mobilité. Cela peut même entraîner une diminution de la congestion ! Les citoyens peuvent enfin se déplacer sans peur.

Nous voulons que ces bienfaits deviennent la norme pour tous dans l'Union européenne. Notre vision est que le 30km/h doit devenir la vitesse par défaut dans nos villes et villages et que les autorités locales ne doivent autoriser des vitesses supérieures que là où c'est nécessaire.

Participez à cette initiative

Rendez-vous sur le site web : <http://fr.30kmh.eu>